

## **8 novembre 2018 : Résolution d'appui adoptée par la Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF)**

Considérant que les stages non-rémunérés se concentrent majoritairement dans des domaines d'emploi à prédominance féminine, reproduisant par le fait même les inégalités économiques entre les sexes et la division sexuelle du travail qui fait reposer le travail domestique sur les femmes;

Considérant que les personnes effectuant des stages non-rémunérés ne sont pas protégées par les Lois sur les normes du travail;

Considérant que les compressions budgétaires et le sous-financement du milieu communautaire et public affectent gravement les conditions de travail des travailleurs et travailleuses ainsi que de toutes et tous les stagiaires non rémunérés;

Considérant que dans une perspective de justice sociale, le sous-financement des organismes communautaires ne doit pas être compensé par le travail gratuit des stagiaires;

**Que la TCLCF prenne position en faveur de la rémunération de tous les stages et ce, à tous les niveaux d'études.**

**Que la TCLCF revendique une rémunération équivalente de tous les stagiaires, peu importe leur domaine d'emploi, peu importe leur sexe ou leur statut de citoyenneté.**

**Qu'advenant l'adoption d'une grève par les stagiaires, que la TCLCF s'engage à respecter ce mandat de grève.**